

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Quoi de neuf / Actus régionales / Appel à projet / Veille législative / Actus sociales / Agenda](#)

Flash n°29 du 16
Septembre 2020

QUOI DE NEUF

[Report] Colloque Handicap mental et maladie d'Alzheimer

Publié le 14 Septembre 2020

Compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire, nous avons dû prendre la décision de reporter à 2021 le colloque « Handicap mental et maladie d'Alzheimer » prévu initialement le 5 novembre 2020 à Lille. Les conditions sanitaires et les mesures préventives relatives à la propagation de l'épidémie de COVID-19 ne permettraient pas les échanges et les rencontres que nous voulions susciter, et il est donc préférable de reporter cet événement à une date ultérieure afin qu'il puisse se dérouler dans de meilleures conditions. La nouvelle date vous sera communiquée début 2021.

Si l'épidémie de COVID-19 restreint nos capacités à nous regrouper, elle ne doit pas pour autant invisibiliser toutes les autres problématiques, et surtout celles qui touchent les personnes les plus fragiles. Le CREAI continue donc à se mobiliser sur la question de l'accompagnement des personnes handicapées mentales atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Nous avons initié une dynamique sur cette question dès 2018 à travers une première action visant à accompagner les personnes handicapées mentales confrontées à la maladie d'Alzheimer, qu'elles soient elles-mêmes atteintes par la maladie ou confrontées à la maladie d'un de leurs proches. En partenariat avec l'AFAPEI du Calais, l'APEI de Lens et environs, l'Apei du Valenciennois, l'ASRL de la région de Lille, l'Association Les Lauriers de Villeneuve d'Ascq, l'Association Papillons Blancs de Dunkerque et l'EPDAHAA et grâce au soutien de la Fondation de France, nous avons traduit et expérimenté un outil élaboré par une équipe écossaise : le Journal de Jenny. Ce journal est un support à la discussion sur la maladie d'Alzheimer à destination des personnes présentant une déficience intellectuelle et de leurs accompagnants professionnels et familiaux. La version française du Journal de Jenny est disponible sur <http://www.learningdisabilityanddementia.org/jennys-diary.html>

Dans la continuité de cette action et depuis 2019, nous animons, en partenariat avec l'AFAPEI du Calais, l'APEI de Lens et environs, l'ASRL de la région de Lille, l'Association Papillons Blancs de Dunkerque et l'EPDAHAA, des groupes de travail thématiques et inter-établissements. Trois groupes

ont été constitués : vie quotidienne, vie sociale, diagnostic et parcours de santé. L'objectif de ces groupes est de réfléchir collectivement aux modes d'accompagnement, de mutualiser les outils mais aussi de repérer les ressources spécialisées et de développer les partenariats.

Si vous souhaitez partager des réflexions, des initiatives, porter des projets sur cette thématique, n'hésitez pas à contacter Muriel Delporte, conseillère technique au CREAI des hauts-de-France : mdelporte@creaihdf.org

Sessions de formation aux outils du CHESSEP DICO PERSO

Publié le 14 Septembre 2020

A la suite de la réunion d'information du 23 janvier, le CREAI Hauts-de-France propose deux sessions de formation aux outils du CHESSEP DICO PERSO le jeudi 26 novembre 2020 dans ses locaux à Lille.

La participation à la formation est [gratuite sur inscription](#) (nombre de places limité).

Les outils du Chessep Dico Perso

Il s'agit de supports personnalisables, thématiques et fonctionnels conçus afin de faciliter la connaissance et l'accompagnement de personnes en situation de handicap complexe n'ayant pas accès à la communication verbale. Ils permettent à l'accompagnant de connaître en un coup d'œil ses habitudes, ses besoins d'aide, ses préférences et d'adapter ainsi son accompagnement dans un environnement particulier.

Une affiche en forme de goutte d'eau synthétise les habitudes et recommandations concernant la toilette de la personne accompagnée, un set de table reprend celles concernant les repas, une housse d'oreiller celles du coucher et du lever, une affiche en forme de tee-shirt celles concernant l'habillement...

Objectifs de la formation

Découvrir la matrice de conception des outils (sur le logiciel Adobe Acrobat Reader) S'approprier la méthodologie et la grille de recueil des informations. Celle-ci s'appuie chaque fois que possible sur le croisement des regards parents/professionnels.

L'ensemble des outils et des supports numériques seront remis aux participants lors de la formation.

Dans la mesure du possible les participants sont invités à participer à la formation avec un ordinateur portable afin de manipuler les outils au cours de celle-ci.

Participants

La formation est accessible aux professionnels des établissements accueillant des personnes en situation de handicap complexe. Plusieurs professionnels d'un même établissement peuvent participer conjointement aux sessions afin de faciliter le déploiement de la démarche au sein de la structure (10 maximum par structure).

La formation est également ouverte aux familles des personnes accompagnées. Les outils du CHESSEP DICO PERSO s'appuient sur la double expertise des proches et des professionnels intervenant régulièrement auprès de la personne. Une communication auprès du Conseil de Vie Sociale de l'établissement peut permettre de les associer pleinement à cette démarche de formation.

Formatrice

La formation sera assurée par Dominique CRUNELLE, orthophoniste et docteur en sciences de l'éducation, conceptrice de la démarche CHESSEP DICO PERSO.

Date et lieu

Les deux sessions de formation auront lieu le jeudi 26 novembre 2020 :

Session 1 de 9h30 à 12h30 Session 2 de 14h à 17h

Elles se dérouleront au CREAI Hauts-de-France, 54 Bd Montebello à Lille dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Le port du masque sera obligatoire.

Pour plus de renseignements : Pauline Tursi, conseillère technique, 03 20 17 03 11, ptursi@creaihdf.org

Bulletin d'inscription

ACTUS REGIONALES

Demande d'intervention en Promotion de la santé

Publié le 15 Septembre 2020

La Maison des Adolescents a développé une mission "Ressources" comportant actuellement 4 thèmes à destination des jeunes, des parents et des professionnels :

Harcèlement scolaire : Prendre conscience des dynamiques d'inclusion et d'exclusion entre pairs : influences sociales, rôles sociaux dans les situations de harcèlement. Identifier les freins et les leviers d'actions pour les élèves et/ou les professionnels. Sensibiliser et informer les élèves : délégués de classe et/ou les professionnels aux questions de violences scolaires afin qu'ils puissent repérer et/ou orienter les élèves. **Identité numérique :** Débattre de la vie sociale, affective et sexuelle en ligne (E-réputation, cyberharcèlement, relations à distance, notion de consentement). Développer le sens critique (Fake news, théories du complot, la fabrique de l'information et des opinions). Appréhender les enjeux invisibles d'internet (Écologiques, économiques, utilisation et protection des données). **Prise de risques à l'adolescence :** Apport théorique : Adolescence et conduites à risques. Jeux de rôles sur les conduites à risques. **Les représentations sociales :** Expérimentations et/ou conduites à risques ? **Vie affective et sexuelle :** Vie affective et amoureuse : la famille ; les pairs ; différence entre amitié et amour ; reconnaître, comprendre et exprimer ses émotions. Vie sexuelle : la puberté ; le consentement ; la contraception ; les différents types de sexualité ; les réseaux et la sexualité.

Notre structure a certaines contraintes d'intervention :

Pour les groupes de jeunes maximum 15 personnes et minimum 6 par groupe. Toute action nécessite un temps de préparation et une première rencontre pour définir les objectifs. Réunion préparatoire à la

Maison des Ados ou en visioconférence.

Compte tenu du contexte, ces actions seront assurées dans le strict respect des règles de sécurité sanitaire COVID.

Pour toute demande d'intervention merci de remplir ce formulaire :

[Fiche de demande d'intervention en promotion de la santé](#)

et nous l'adresser par mail à : contact@maisondesados-sdn.fr

APPEL À PROJET

Dispositifs d'habitat inclusif pour personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie

Publié le 15 Septembre 2020

L'ARS Hauts-de-France, en lien avec les conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, lance un appel à candidatures pour le financement de dispositifs d'habitat inclusif au bénéfice des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le soutien aux dispositifs d'habitat inclusif constitue un enjeu fort de développement de la société inclusive, au cœur des politiques à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Il a conduit le gouvernement à créer l'Observatoire de l'habitat inclusif en 2017.

Par ailleurs, l'habitat inclusif s'inscrit dans les schémas des cinq conseils départementaux de la région Hauts-de-France ainsi que dans les orientations du programme régional de santé 2018-2022 de l'ARS HDF.

S'imposant comme une solution alternative au domicile comme à la prise en charge institutionnelle, l'habitat inclusif couple logement autonome et temps partagés, au sein d'un environnement sécurisé et adapté, en lien avec les services sociaux, ambulatoires, médico-sociaux et sanitaires le cas échéant. Du fait de sa vocation d'inclusion sociale et citoyenne, ce type d'habitat se doit d'être ouvert sur la cité et favoriser pleinement le «vivre ensemble» pour limiter le risque d'isolement des publics parfois fragiles.

L'avis d'appel à candidatures, le cahier des charges national (Arrêté du 24/06/2019) ainsi que le guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées, fixent les enjeux et les objectifs, les caractéristiques du projet, le financement, le calendrier prévisionnel, les modalités d'autorisation.

Les modalités de candidature (composition des dossiers, calendrier, documents à fournir) sont

spécifiées dans l'avis d'appel à candidatures.

Pour toute candidature, 2 documents sont à renseigner :

Le formulaire CERFA n°12156-05 (dossier téléchargeable) [sur le site de l'ARS](#)
[Le dossier de candidature](#)

Le dossier complet est à adresser par courrier en recommandé avec accusé de réception, en 1 exemplaire, accompagné d'une clé USB contenant l'ensemble des éléments sous format pdf, à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de l'Offre Médico-Sociale
Sous-direction Planification Programmation Autorisation
AAC HABITAT INCLUSIF
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

La clôture de l'appel à candidatures est fixée au vendredi 16 octobre 2020 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi. Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Les candidats pourront demander des précisions complémentaires sur l'appel à candidatures par messagerie aux adresses suivantes :

coralie.venel@ars.sante.fr

et mathieu.gaignier@ars.sante.fr

Clôture de l'appel à candidatures : vendredi 16 octobre 2020

Recrutement de 8 médiateurs de santé – pairs au sein de services de psychiatrie et de santé mentale

Publié le 15 Septembre 2020

L'AAP vise à identifier 8 structures candidates pour l'accueil d'un Médiateur de santé – pair.
L'ARS Ile-de-France soutient le déploiement des MSP dans les structures de santé mentale en apportant un financement de 45 000 € sur 2 ans. Comme en 2018 et 2019, 8 postes seront financés pour la vague 2020-2022. Corps de texte

Depuis 2012, l'ARS Ile-de-France soutient le déploiement de médiateurs de santé – pairs dans les structures de santé mentale. Ces professionnels utilisent, dans leur profession de médiation, leur parcours de rétablissement et leurs savoirs expérientiels d'usager ou ancien usager de la psychiatrie. Ils sont salariés de structures hospitalières ou médico-sociales et poursuivent en parallèle leur formation auprès de l'Université Bobigny – Paris 13.

Structures porteuses

Les établissements de santé ou établissements médico-sociaux candidats au recrutement d'un Médiateur de Santé-Pair (MSP) pour la future promotion 2020 devront garantir la pérennisation

financière du poste de MSP au sein de ses effectifs au-delà des deux premières années.

Les équipes devront être formées ou a minima sensibilisées à l'approche du rétablissement dans le champ de la santé mentale, de façon à faciliter l'intégration du MSP dans l'équipe : la diversité des approches et pratiques professionnelles, telles que la réhabilitation psychosociale et l'Education Thérapeutique du Patient, participe d'un contexte favorable à leur intégration.

Calendrier lancement de l'AAP : 10 septembre 2020 réception des candidatures : 23 octobre 2020 sélection des dossiers retenus : novembre 2020 prise de poste : décembre 2020

Les établissements devront faire acte de candidature par transmission d'un dossier avant le 23 octobre 2020. Les dossiers de candidature sont à transmettre par voie électronique aux deux adresses mails suivantes : laure.wallon@ars.sante.fr et ars-idf-dos@ars.sante.fr.

[Appel à projets](#)

[Plaquette](#)

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 14 septembre 2020

Publié le 14 Septembre 2020

Dotations régionales

Arrêté du 8 septembre 2020 fixant pour l'année 2020 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues aux articles L. 162-22-13 et L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ([JORF n°0221 du 10 septembre 2020](#))

Nominations

Décret du 9 septembre 2020 portant nomination de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse - Mme CAUBEL (Charlotte) ([JORF n°0221 du 10 septembre 2020](#))

Décret du 9 septembre 2020 portant cessation de fonctions du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. CHAMPION (Etienne) ([JORF n°0221 du 10 septembre 2020](#))

Arrêté du 3 septembre 2020 portant nomination au cabinet de la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées ([JORF n°0223 du 12 septembre 2020](#))

[Enfance] Rapport "Les 1000 premiers jours"

Publié le 14 Septembre 2020

Attendu pour mars 2020, c'est le mardi 8 septembre dernier que Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, a rendu le rapport intitulé « Les 1 000 premiers jours. Là où tout commence ».

Il a fallu 18 experts dans de nombreux domaines pour rassembler en 130 pages l'état des connaissances scientifiques et formuler des propositions en matière de politiques publiques dans cette phase clé des 1000 premiers jours de l'enfant. Il s'agit en effet "d'une période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant, qui contient les prémisses de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie". Dans ce rapport, ces 1000 jours couvrent la période qui commence au 4ème mois de grossesse et qui court jusqu'aux deux ans de l'enfant.

Les pistes d'actions évoquées dans ce rapport sont aussi nombreuses qu'ambitieuses. Elles visent de nombreux secteurs : petite enfance, périnatalité, sanitaire, protection de l'enfance etc...

Dans le communiqué de presse, le Ministère des Solidarités indique que les premières pistes d'action "seront examinées dans les prochaines semaines". Nous vous en tiendrons informés.

[Télécharger le rapport](#)

Mesure d'accompagnement social personnalisé : un dispositif qui peine à se développer

Publié le 14 Septembre 2020

Dans son numéro n°1158 d'Etudes et Résultats paru en août, la DREES propose un article sur les mesures d'accompagnement social personnalisé.

"Fin 2017, 11 300 majeurs bénéficient d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), hors Mayotte. En baisse légère mais continue depuis 2014, le faible nombre de bénéficiaires ayant eu recours à ce dispositif depuis sa mise en place traduit sa difficile montée en charge. Cette mesure instaurée en 2009 vise à accompagner ses bénéficiaires vers un retour à l'autonomie dans la gestion des prestations sociales. Elle prend la forme d'un contrat avec des engagements réciproques entre le département et l'intéressé, et peut devenir contraignante si le contrat s'avère insuffisant. Les disparités départementales, liées à son inégale appropriation, sont très marquées. Le recours à une MASP est principalement motivé par une insécurité liée au logement ou à la santé du bénéficiaire. Les bénéficiaires de la MASP sont en majorité des allocataires de minima sociaux, âgés de 30 à 59 ans, vivant seuls. La durée moyenne d'une mesure est de 17 mois. Trois mesures terminées sur dix sont liées à un retour à l'autonomie du bénéficiaire."

[Consultez ici les résultats complets de la DREES](#)

4ème journée de promotion de la santé mentale.

Le 05 novembre 2020

Echelle : National

Le Département de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention du Centre Psychothérapique de Nancy organise sa 4ème journée de promotion de la santé mentale. Elle se déroulera le 5 novembre 2020 sur le thème : "Éloge du faire ensemble : Pourquoi faire seul.e quand on peut faire compliqué ?" Cette journée a pour objectif de permettre à chacun d'appréhender différentes dimensions du "faire ensemble" dans le champ de la santé mentale et à différents moments de la vie. Cette rencontre s'adresse à tous les acteurs de la communauté ayant la possibilité d'agir en matière de santé mentale : élus, usagers, familles et proches, monde associatif, professionnels de collectivités territoriales, des secteurs social, sanitaire, médico-social et de l'enseignement. Elle se déroulera à Villers les Nancy.

[Plus de détails](#)

[Inscription, pré-programme, ici.](#)

Les intelligences des personnes polyhandicapées

Le 04 décembre 2020

Echelle : En région

L'Association Ressources Polyhandicap organise, en collaboration avec les CREAI Hauts-de-France, une journée d'étude le vendredi 4 décembre 2020, au Nouveau-siècle à Lille.

Intitulé "Étonnez-moi Benoît! Les intelligences des personnes polyhandicapées", ce colloque abordera la reconnaissance, la valorisation de l'intelligence des personnes polyhandicapées et le soutien de leurs apprentissage tout au long de la vie.

Médecins, professeurs, parents et professionnels du médico-social apporteront des éclairages et partageront leurs expériences sur l'évaluation des capacités des personnes polyhandicapées. Plus encore, ils partageront les usages possibles de cette évaluation dans l'accompagnement des personnes handicapées dans leurs apprentissages, par les activités, et dans leur communication.

Téléchargez [le pré programme et le bulletin d'inscription](#). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 3 novembre 2020.

Tarifs :

- 110€ : professionnels non adhérents et non contributeurs
- 60€ : professionnels des ESMS adhérents à l'ARP ou contributeurs au CREAI
- 20€ : familles, aidants /étudiants en formation initiale et demandeurs d'emploi, sur justificatif.

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Aurélie Brulavoine

Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17
